

DELIB 01-2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 31 mars 2022 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 17 Date de la convocation : 24/03/2022
En exercice : 19 Date d'affichage : 24/03/2022
Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt et deux et les trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Maud FLAMANT, Marie-Rose LADOWITCH, Marie-Pascale PRADES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES
Messieurs Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Paul SALVAN, Daniel MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Alain VEUILLET

Excusés : Mesdames Sylvie CALAS et Myriam MADAULE

Secrétaire de séance : Daniel MONTAGNE

La séance débute à 20h05

Objet de la délibération : **DELIBERATION POUR APPROUVER/MODIFIER LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2021**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 a été affiché et publié le 22/12/2022.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'**APPROUVER**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 17 , Contre : 0, Abstentions : 0),

APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET


